Affiché le 09/05/2027

République Française

Département de la SOMME

Arrondissement de MONTDIER

ID: 080-218000099-20220504-DELIB2022050402-DE

## Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 04 Mai 2022 Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-02

Date de la convocation	7
28/04/2022	

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Convoqués : 23

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL;

Présentes : 18

Étaient représentés : Madame Marylène FRANZ par Madame Marie-Hélène MARCEL et Madame Anne-Marie LATEUR par Madame Maryse-Corrinne ROSE ;

Représentés: 02

Étaient absents : Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Monsieur Paulo MARCELO et Madame Karine PAGEAU :

Absents: 03

Madame Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que, dans son programme électoral, son équipe s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition pendant la durée du mandat. Il propose donc que les taux restent identiques à ceux de 2021.

OBJET:

Finances

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

2022

**Fiscalité** 

- Taxe foncière bâtie :
- Taxe foncière non bâtie :

41,44%

31,31%

- Cotisation foncière des entreprises : 11,85%

Taux d'imposition

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND